



## » ACCOMPAGNEMENT & VALIDATION DES ACTIVITÉS COMPAGNONS

### Rappel de quelques éléments

- Les chemins sont vécus en équipe (de 3 à 7 Compagnons)
- Les équipes peuvent être constituées de compagnons venant de groupes, voire de territoires différents
- Un chemin a une durée minimale d'une saison (3 mois), et maximale de 4 saisons (1 an)
- Les équipes sont accompagnées par un ou une guide d'excursion. Il ou elle a pour mission de veiller à l'avancement du projet, de fournir des ressources utiles pour les réaliser et d'épauler dans l'organisation et les relations de l'équipe

### Principes dans la validation

- **Ce sont les responsables de groupe (RG) qui portent la responsabilité légale des activités scouts.** Pour les équipes Compagnons qui peuvent se vivre avec des jeunes de groupes différents, un groupe doit être identifié comme porteur des activités vécues par cette équipe.
- Déterminer le plus tôt possible quel groupe porte les activités de l'équipe et rendre cela visible et clair pour tous : pour les Compagnons, pour les RG, pour les coordinateurs d'unité, les AP.
- Les types de chemins et leurs exigences sont variées : cela peut aller d'une activité ponctuelle à un projet sur une année. Il est donc nécessaire d'**adapter le cadre de suivi et d'accompagnement** de l'équipe en fonction de ces éléments.
- Le coordinateur, la coordinatrice d'unité sont en contact avec les guides d'excursions des compagnons qui composent leur unité. **Ils et elles s'assurent de la mise en lien entre l'équipe et les RG.**

## En résumé ...

	C'est obligatoire	C'est recommandé	Ressources utiles	Qui valide ?
<b>Pour toute activité d'équipe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Déclarer dans l'intranet</li> <li>· En tenir informé le Responsable de groupe référent</li> </ul>	Prendre le temps de préparation en définissant en équipe les intentions des actions qui seront réalisées Formaliser à l'écrit les intentions et les actions prévues	Livret « <a href="#">Les ambitions éducatives des Scouts et Guides de France</a> » :	RG
<b>Comprend un Séjour de plus de trois nuits consécutives</b>	Réaliser un dossier de camp sur « Mon projet »	Commencer la préparation au moins trois mois à l'avance		DT avec avis du RG et de l'AP
<b>Si l'activité se fait en partenariat avec une autre association</b>	Faire une convention de partenariat		<ul style="list-style-type: none"> <li>· Fiche « <a href="#">Comment trouver son partenaire international ?</a> »</li> <li>· <a href="#">Convention de partenariat</a></li> </ul>	RG avec avis de l'AP
<b>Besoins conséquents en financement</b>	Réaliser un budget	Une personne de l'équipe est formée et accompagnée par le trésorier de groupe	Fiche « le financement des activités Compagnons »	RG avec avis du trésorier de groupe
<b>Départ à l'étranger</b>	Toute l'équipe participe à une formation de préparation au départ (actuellement FC2)		<ul style="list-style-type: none"> <li>· Livret « <a href="#">Le monde m'attend, vraiment ?</a> »</li> <li>· Fiche « <a href="#">Comment trouver son partenaire international ?</a> »</li> <li>· « <a href="#">Position sécuritaire des Sgdf à l'étranger</a> »</li> </ul>	DT avec avis du RG, de l'AP et du CMPP